



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de DANGEVILLE (Sylvie), « Avant-propos », *Comment en finir avec la Révolution. L'apothéose de Charlotte Corday et d'Élisabeth de France dans le théâtre de Thermidor*, p. 7-10

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13630-9.p.0007](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13630-9.p.0007)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1998. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## **Avant-propos\***

*Le mythe est une parole choisie par l'histoire : il ne saurait surgir de la « nature » des choses.*

*Roland Barthes, Mythologies.*

*L'orientation politique de Thermidor semble ne pouvoir s'exprimer qu'au travers d'un double refus : celui de la Terreur et de la Monarchie. En effet, après la chute de Robespierre, la Convention thermidorienne s'engage résolument dans une politique de transformation de la République en un État de droit sur des bases solides et durables. L'élaboration d'une nouvelle constitution permettra, espère-t-on, de tirer les leçons du passé et de formuler un authentique projet d'avenir. Comme le remarque François Furet : « Thermidor représente la victoire de la légitimité représentative sur la légitimité révolutionnaire<sup>1</sup>. »*

*Mais le régime doit aussi affronter la difficile épreuve des faits et déterminer une réponse politique susceptible à la fois de clore la Révolution en lui donnant du sens, et de démanteler ce que Tallien dénoncera comme un système de pouvoir fondé sur la peur, celui de la Terreur. Le gouvernement s'engage alors dans la voie de la revanche légale et prend pour nouveau mot d'ordre : « la Justice à l'ordre du jour ». Il va ainsi dans le sens du pays tout entier, qui réclame la punition des « terroristes ». Déjà la terreur blanche sévit localement dans les grandes villes de France, et le terme de « réaction » apparaît pour désigner la revanche antiterroriste qui dépasse les limites légales. Tandis que les grands procès politiques des représentants du système de la Terreur ont lieu, notamment celui de Fouquier-Tinville, des membres du Tribunal révolutionnaire et celui du sinistre Carrier, le bourreau de Nantes, un nouveau langage accusateur se met en place. Les patriotes sont en effet dénoncés comme « robespierristes », « buveurs de sang », « cannibales », « terroristes » et « vandales ». S'il est indubitable que cette sortie de la Terreur ravive les clivages et les déchirements du champ politique, elle aboutit cependant à un certain élargissement*

---

\* Nous tenons à remercier la Bibliothèque de l'Université d'Illinois à Urbana-Champaign (USA) pour son aimable autorisation.

1 - François Furet, *Penser la Révolution française*, p. 98.

*de l'espace de liberté et à une autonomie accrue de la société par rapport au politique. C'est en effet la société française qui s'exprime au travers de toutes ses divisions, et revendique hautement ses intérêts.*

*En ce qui concerne le monde des théâtres sous Thermidor, il reste étroitement surveillé par le régime, qui trouve bon d'y maintenir la législation répressive de la Terreur. Cette dernière, assortie de mesures de contrôle ponctuelles, restera en vigueur jusqu'à l'Empire. L'intention du gouvernement est en effet de républicaniser le théâtre et de s'assurer, par un étroit droit de regard, que l'esprit public est préservé de toute corruption monarchiste ou terroriste, en particulier lorsque certains événements permettent de craindre le pire, comme après le coup d'État du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797). Ainsi l'arrêté directorial du 25 pluviôse an IV (14 février 1796) rappelait-il que les théâtres qui représenteraient des pièces « tendant à dépraver l'esprit public et à réveiller la honteuse superstition de la royauté », seraient fermés.*

*En raison de cette républicanisation forcée du répertoire et du grand nombre de productions médiocres, le théâtre français sous Thermidor n'a que peu retenu l'attention de la critique<sup>2</sup>. Les deux tragédies que nous présentons, en raison de leur violent parti pris monarchiste, n'appartiennent pas au courant idéologique majoritaire, mais à cette littérature de la revanche contre la Terreur et ses institutions les plus sanglantes, comme le Tribunal Révolutionnaire. Si elles ne furent jamais représentées, elles furent diffusées par la voie de l'imprimé auprès d'un vaste public. Elles représentent assez bien le courant d'une opinion minoritaire mais agissante dans le pays, ainsi que l'état d'esprit de nombreux Français sous Thermidor.*

*L'édition de ces deux pièces a été réalisée d'après un volume de la réserve des livres rares de la Bibliothèque de l'Université d'Illinois à Urbana-Champaign (USA) qui se présente ainsi :*

*Sous la cote : 845 C 381 Oc 1797, cet ouvrage contient deux pièces et un récit de voyage :*

- 1) Charlotte Corday, ou la Judith moderne, tragédie en trois actes et en vers. A Caen, De l'Imprimerie des Nouveautés. 1797. XII - 59 p.*
- 2) Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, par Gamot, ancien préfet de l'Yonne. Tragédie en trois actes et en vers. A Paris, Chez Robert, imprimeur, Saint-Antoine, N° 1393, 1797. 88 p.*
- 3) Voyage d'un Français aux Salines de Bavière et de Salzbourg en 1776 par*

---

*2 - Voir Jacques Hérissey, Le Monde des théâtres pendant la Révolution, 1789-1800, pp. 343-346.*

François marquis de Barbé-Marbois. Paris, Baudouin, Imprimeur de l'Institut national des Sciences et Arts, An V.

*La première de ces deux tragédies est intitulée Charlotte Corday ou la Judith moderne. Présentée sous une première version en 1795, elle fut corrigée et en partie réécrite, puis imprimée en 1797. Son auteur est un royaliste resté dans un prudent anonymat. Il présente une Charlotte Corday monarchiste, retenant seulement de son geste historique qu'elle parvint à débarrasser la France d'un de ses tyrans les plus sanglants. D'un côté, cette pièce étonne et fascine en raison de la distorsion historique majeure que représente le destin républicain de Charlotte<sup>3</sup>. Mais d'un autre, elle se révèle particulièrement significative dans l'histoire littéraire en faisant date dans la fondation du mythe moderne de Charlotte Corday. En effet, l'auteur de cette pièce est le premier à représenter l'assassin de Marat en héroïne antique et à la comparer à la Judith biblique. Ces deux dimensions, antique et religieuse, se révéleront fondamentales dans la lente maturation du mythe de « l'ange de l'assassinat » aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.*

*La seconde a pour titre Élisabeth de France, et retrace le destin tragique d'une des plus illustres victimes royales de la Terreur. L'auteur, Charles-Guillaume Gamot, est un de ces hommes distingués par leur fortune et leur éducation, qui entama une brillante carrière sous Thermidor, dès que se fut définitivement refermée la longue parenthèse de la Révolution. Dans sa pièce, il met en scène le procès et la condamnation à mort de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, et adopte une stratégie opposée à celle de l'anonyme royaliste. En effet, presque tout y est exact, car l'auteur entend se montrer fidèle aux circonstances historiques. Mais c'est surtout dans sa condamnation du système répressif de la Terreur, dans son analyse des origines de la Révolution et enfin dans sa tentative de réhabilitation de la monarchie que se trouve tout l'intérêt de cette tragédie. Elle exprime avec une vigueur particulière les arguments d'une littérature thermidorienne de la revanche.*

*Les deux pièces présentent aussi de nombreuses caractéristiques communes. Sorties la même année, de la plume d'auteurs d'horizons politiques différents, elles n'en expriment pas moins les paradoxes de leur époque : celle d'une unanimité nationale retrouvée qui s'exprime par le biais d'une littérature d'hommage aux victimes du « despotisme républicain » et de revanche contre le système de la Terreur et ses représentants.*

*Plus encore, elles vont toutes deux dans le sens d'une clôture de la Révolution, qui fixe le sens des grands événements en proposant au lecteur, de façon stylisée, le destin épique d'illustres victimes de la Terreur. Ce faisant,*

---

3 - A son procès, Charlotte déclara : « J'étais républicaine bien avant la Révolution et je n'ai jamais manqué d'énergie ». Ses opinions politiques républicaines ont certes fait l'objet d'un débat, mais ne sont plus désormais mises en doute.

*elles isolent ces grandes journées révolutionnaires de leurs conséquences politiques et sociales, et recréent ainsi une certaine atmosphère d'unanimité. L'histoire événementielle et globale de la Révolution s'abolit au profit d'une lecture idéologique des destins, qui s'organise selon une rigoureuse typologie des vertus et des vices. Ces pièces, fondées sur des tableaux vivants de moralité, sont à ce titre aussi caractéristiques de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle finissant. Elles sont donc toutes deux représentatives de l'histoire des idées post-révolutionnaires en France.*

*Sylvie Dangeville*

*Note - Nous avons modernisé l'orthographe et corrigé de rares inadvertances grammaticales. Les notes des auteurs ont été maintenues en bas de page et sont marquées «(Note d'A.)». Elles ont été augmentées afin de faciliter la compréhension ou d'éclaircir certaines allusions.*